

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de La Roche-Neuville se sont réunis à la salle du Mille-Clubs, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe DELOGÉ, Maire Délégué et second adjoint, en l'absence du Maire, après convocation adressée le 7 avril 2022.

Etaient présents : Christophe Delogé, Nathalie Chartier, Philippe Houdu, Nicole Planchenault, Jean-Marie Chauveau, Jean-Yves Tarot, Florence Michel, Pascal Paillard, Julie Marsollier, Matthieu Talois.

Membres absents et représentés : Jean-Paul Forveille (Pouvoir à Christophe Delogé), Céline Cottereau (pouvoir à Julie Marsollier), Stéphanie Boulay (pouvoir à Jean-Yves Tarot), Alexandra Aubert (pouvoir à Nathalie Chartier), Caroline Delaval (pouvoir à Florence Michel), Guillaume Cousin (pouvoir à Matthieu Talois)

Membres absents excusés : Hugo Santos, Jérôme Legrand, Anne Poilane

Secrétaire de séance : Philippe Houdu

<i>Nombre de membres en exercice :</i>	<i>19</i>
<i>Quorum de l'assemblée :</i>	<i>10</i>
<i>Membres présents à l'ouverture de la séance :</i>	<i>10</i>
<i>Absents ayant donné procuration</i>	<i>6</i>
<i><u>Votants</u></i>	<i><u>16</u></i>

// APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

RAPPORTEUR : C. DELOGÉ

EXPOSE : M. Delogé demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler au procès-verbal de la réunion du 24 mars 2022 qui leur a été transmis.

PROPOSITION : S'il n'y a pas d'observation particulière, M. Delogé propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2022.

LOTISSEMENT « ESPACE FERDINAND BARAIS » : TRAVAUX DE VIABILISATION

RAPPORTEUR : C. DELOGÉ

EXPOSE : M. Delogé expose au Conseil municipal que l’avis d’appel public à la concurrence concernant les travaux de viabilisation du lotissement « Espace Ferdinand Barais » sur la commune déléguée de Saint-Sulpice – Commune de La Roche-Neuville, a été publié.

Date d’envoi à la publication : 03 mars 2022

Mise en ligne du dossier de marché : 04 mars 2022

Date de publication dans la presse locale : 08 mars 2022

Date limite de remise des offres : 31 mars 2022 à 12h00

Date d’ouverture des offres : 31 mars 2022 à 14h00

Présentation du rapport d’analyse : 06 avril 2022

M. Delogé informe le Conseil que cinq offres ont été déposées.

Le résultat du dépouillement des offres est reporté dans le tableau suivant :

Nom des entreprises	Montant HT (€uros)	Montant TTC (€uros)	Note globale	Classement
ELB	140 022,60	168 027,12	95,00	1
EUROVIA	157 951,10	189 541,32	94,32	2
CHAZE TP	159 156,20	190 987,44	88,99	3
PIGEON TP	167 844,53	201 413,44	76,71	5
CHAPRON	186 554,65	223 865,58	87,53	4

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, et après analyse des offres réalisée par le cabinet PRAGMA en charge du dossier, M. Delogé propose au Conseil municipal :

- de retenir l’offre de l’entreprise ELB (SAS LOCHARD BEAUCE) – 53150 BREE – qui présente toutes les qualités et les références pour la réalisation des travaux et apparaît la plus avantageuse économiquement au regard des critères de sélection, pour un montant de 140 022,60 € HT soit 168 027,12 € TTC ;

- d’autoriser M. le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l’issue d’un vote à mains levées, le Conseil municipal adopte la proposition énoncée ci-dessus à l’unanimité des membres présents ou représentés.

VENTE D'UN LOGEMENT COMMUNAL A SAINT-SULPICE

RAPPORTEUR : C. DELOGÉ

EXPOSE : M. Delogé informe le Conseil municipal que Madame BOURGEGEIS Bénédicte, locataire du logement communal situé 12 chemin de La Rongère – Espace Grand' Maison à Saint-Sulpice, se porte acquéreur de son logement d'une surface de 73,05 m² avec terrain (soit une surface totale de 158 m²), **cadastré Section 254 A n° 999**.

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, M. Delogé propose au Conseil municipal :

- de vendre à Madame BOURGEGEIS Bénédicte le logement communal désigné ci-dessus ;
- de fixer le prix de vente à **109 500 €** ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par l'Etude de Maître JOSSET, notaire à Château-Gontier-sur-Mayenne, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal adopte la proposition énoncée ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

✓ Prochaine réunion du Conseil municipal : jeudi 28 avril 2022 à 20h30

L'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour ayant été examiné, M. Delogé clôt la séance.